

tions portuaires canadiennes de l'Atlantique, alors que l'on n'en dépensera en fait, je crois, qu'un peu plus de 15 millions. J'estime que c'est là un indice très significatif de l'attitude du gouvernement actuel envers l'industrie de la pêche, particulièrement celle de la région de l'Atlantique. C'est un indice très alarmant quand on songe que tant de nos gens dépendent de l'industrie de la pêche pour vivre.

J'ai exposé plus tôt mon opinion à l'endroit du secrétaire d'État aux affaires extérieures et j'estime que ce monsieur n'éprouve aucune compassion pour les pêcheurs et ne manifeste aucun optimisme à l'égard de l'industrie de la pêche. Cette attitude s'est traduite dans la déclaration qu'il a faite en 1953 quand il a relié l'industrie de la pêche à la pauvreté. Sans aucun doute a-t-il fait cette déclaration étant donné que les statistiques officielles révèlent que l'industrie de la pêche compte pour moins de 2 p. 100 du produit national brut du Canada. C'est pourquoi, à mon avis, cette question est devenue une affaire politique.

● (1720)

La question qu'on se pose est naturellement celle-ci: pourquoi gratifier de soins ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche? Pourquoi s'occuper des régions où l'industrie de la pêche est importante puisqu'elle représente un si petit pourcentage de notre produit national brut? Ainsi posée, la question est trompeuse, car l'industrie de la pêche représente beaucoup plus que les 2 p. 100 dont on a fait état. En fait, d'après une étude en profondeur effectuée par un économiste de l'Université Memorial de Terre-Neuve, qui y a consacré énormément de temps, la pêche au Canada, dans son ensemble, est la septième industrie canadienne en importance. Si l'on se rend compte qu'un certain nombre d'industries tertiaires sont assimilées à l'industrie de la pêche, qu'elles emploient et font vivre des quantités de gens qui pourtant ne vont jamais pêcher en mer, on ne peut s'empêcher de s'étonner que le gouvernement, et en particulier le ministre des Pêches, s'en occupent si peu.

Dans ma circonscription, la pêche joue un rôle économique très important. Il y a des collectivités de cette circonscription où l'industrie de la pêche est de première importance et si elle devait disparaître, la collectivité disparaîtrait elle aussi. Dans la province de Terre-Neuve que je représente, si l'industrie de la pêche devait sombrer, l'économie de notre province tout entière serait ébranlée à un point tel que je doute si nous pourrions survivre économiquement. C'est pourquoi, les députés de Terre-Neuve en particulier souhaitent tant voir prises immédiatement des mesures qui révèlent une attitude saine vis-à-vis de la gestion et du contrôle de nos ressources maritimes.

Évidemment, c'est une farce d'observer l'attitude du gouvernement en ce qui a trait à la surveillance et au contrôle. Quelque chose m'a amusé l'autre jour. Nous interrogeons à la Chambre le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) pour essayer de le convaincre qu'il fallait envoyer en mer les quatre contre-torpilleurs dont il était question et les mettre à la disposition du ministère des Pêches, au lieu de les garder en réserve, afin qu'on puisse ainsi assurer une meilleure surveillance de nos eaux côtières, à l'avantage de nos pêcheurs. Le ministre a répondu qu'il était très content du bon travail qui se fait en matière de surveillance de nos eaux. S'il allait dire cela aux pêcheurs de ma circonscription, ils lui riraient au nez.

Il est évident pour nous tous, surtout pour ceux qui en sont touchés, que le gouvernement ne s'acquiesce pas de son devoir de patrouiller convenablement nos eaux et de protéger nos pêcheurs des incursions ravageuses des bateaux

Pêches

de pêche étrangers. Non seulement ces pêcheurs étrangers pillent-ils notre cheptel marin et contribuent-ils à l'épuisement de nos ressources marines, mais dans plusieurs cas ils détruisent par la même occasion les agrès de nos pêcheurs. Puis ils leur font un pied de nez et disparaissent dans le crépuscule, sans songer à les indemniser et sans respect pour l'autorité et la loi. La situation est triste parce que les agrès de pêche sont essentiels au travail du pêcheur. Impossible de pêcher sans agrès. Dans bien des cas, les agrès représentent une somme considérable, que les pêcheurs ne devraient certes pas être exposés à perdre par suite de l'activité de flottes de pêche étrangères.

L'une des conséquences graves de l'activité des flottes de pêche étrangères, c'est la diminution rapide de notre cheptel marin dont nous sommes témoins depuis des années. On a en effet constaté ces dernières années, que les prises de nos pêcheurs baissent dangereusement. Pourtant, nous ne cessons de harceler le gouvernement, et notamment le ministre des Pêches, pour qu'il adopte une méthode de contrôle et de gestion de nos ressources marines. J'ai bien peur hélas! que nos cris soient tombés dans l'oreille d'un sourd, car il a bien peu fait pour protéger notre cheptel marin. Sur les conseils de son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), il a établi un nouveau règlement pour ce qui est de la chasse aux phoques. Parfois, le ministre semble très disposé, voire empressé, à imposer certains règlements. Cela arrive si souvent qu'il y aurait lieu de lui donner le titre de ministre de l'environnement, de la limitation de la pêche et des règlements. Pourtant, lorsqu'il s'agit de protéger cette faune marine précieuse, le poisson de fond, il semble réfractaire à toute mesure propre à en retarder la disparition.

Le ministre a déjà pris des mesures pour mettre un frein à la chasse aux bébés phoques. Nous savons tous que la vue d'un animal en train de se faire tuer n'est pas un beau spectacle. Pourtant, nous des provinces Atlantiques continuons à avoir de sérieux doutes sur la sagesse des règlements du ministre relatifs à cet animal. Nous savons ce qui les a amenés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nos ambassadeurs auprès des pays étrangers ne pouvaient souffrir d'être pris à partie par les cœurs tendres de la SPA à leurs cocktails. Ils ne pouvaient se rendre à un cocktail dans les capitales européennes ou à New-York sans être interpellés par une dame portant étole de yonk et gants de chevreau qui, après avoir mangé du foie de veau et du bacon, s'opposait à la chasse aux bébés phoques. Bien entendu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne pouvait laisser son personnel se faire ainsi harceler par de telles personnes. Le ministre des Pêches a donc accepté d'imposer des restrictions qui ont eu pour effet de ruiner notre industrie du phoque.

Le ministre a aussi imposé d'autres règlements à propos des baleines, de l'espadaon et du saumon. On dirait que le gouvernement se préoccupe plus d'imposer des règlements à ses propres gens, à ses pêcheurs en restreignant leur champ d'activité, qu'à dire leur fait aux Russes, aux Cubains, aux Français, aux Espagnols, aux Allemands de l'Est et aux Portugais. Ils font tous la même chose. Nous voulons un ministre des Pêches, un gouvernement, et un secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui seraient prêts à ôter leurs gants blancs s'il le faut pour dire à ces gens que le poisson qui vit dans nos eaux nous appartient et que s'ils veulent le pêcher, ils doivent obtenir l'autorisation, et un permis du Canada.